Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_020-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 03 avril 2026
La séance a été publique le jeudi 09 avril 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur GUIDAL, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JEHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Monsieur ROBERT X.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BORGNIC (procuration à Madame DREAN), Madame LE QUER (procuration à Monsieur GUIDAL), Monsieur ROBERT (procuration à Madame HEBERLE), Monsieur DREANO (procuration à Madame GUILLEVIC) , Monsieur VARIOT(procuration à Madame IZAGUIRRE).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame BELLEGO, Madame GUILLEVIC.

Conseillers en exercice : 27

D2026-020 FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTATION DU CCAS

Exposé :

Dès son renouvellement, le Conseil municipal procède, dans un délai de 2 mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le conseil d'administration d'un CCAS est présidé par le maire de la commune et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

En vertu de l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au Conseil municipal de fixer par délibération le nombre des membres du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_020-DE

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer à 8 le nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : 4 membres élus au sein du Conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 10 avril 2026

Madame BELLEGO	Monsieur PATUREL	Madame GUILLEVIC
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire